

Fès: La centrale bioélectrique bientôt opérationnelle

De notre correspondant permanent, Youness SAAD ALAMI

- Le paiement du délégataire approuvé par la mairie
- La ville sera enfin éclairée... par ses déchets
- 30% de l'éclairage public assurés grâce au biogaz

DRISS El Azami El Idrissi promet de redémarrer la centrale bioélectrique d'Ecomed dans les plus brefs délais. En effet, le maire de Fès vient de ratifier la convention liant sa Commune à la société Ecomed en charge de la gestion de la décharge contrôlée. «Le marché d'exploitation de la centrale bioélectrique installée au niveau de la décharge publique ne respectait pas la loi de la concurrence et des appels d'offres. D'où le blocage du paiement des redevances et des décomptes par le trésorier communal depuis...2015», confie El Azami. Pour débloquer cette situation, un avenant à l'amendement adopté en 2015 par la commune pour la création de l'électricité est approuvé. Ce qui permettra à la centrale bioélectrique de reprendre service...après 3 ans d'arrêt. Décryptage.

■ Un projet à l'arrêt depuis... 3 ans

Pour rappel, grâce à son activité de valorisation et la conversion du biogaz en énergie électrique, Ecomed devait assurer 30 % de l'éclairage public de 30% de la ville. Située sur la route de Sidi Harazem, la décharge publique contrôlée de Fès s'étale sur une superficie de 110 ha et répond aux critères de «production propre» et de respect de l'environnement. Sa centrale de biogaz produit actuellement 1.128 kW de puissance électrique. Celle-ci devrait produire à terme 5 mégawatts (par module d'un mégawatt), alors que les besoins en éclairage public de la ville de Fès sont de l'ordre de 3,5 mégawatts. A noter que la 1^{re} partie de la centrale bioélectrique de Fès a nécessité 26 millions de DH d'investissement. Une enveloppe qui a financé les équipements pour la récupération du biogaz ainsi que l'installation d'une station de soutirage, deux groupes électriques, un poste de livraison et d'autres machines de valorisation énergétique au biogaz. Mais dès son inauguration, le projet est bloqué faute de paiement... Une situation qui dure depuis plus de 3 ans.



Réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé tripartite, regroupant la Commune urbaine de Fès, le ministère de l'Intérieur et la société Ecomed, la décharge publique de Fès a mis en œuvre une centrale bioélectrique pour un investissement de 26 millions de DH. Elle produit 1,12 mégawatt de puissance électrique (Ph YSA)

■ Conformité, signature... les raisons du blocage

La capitale spirituelle est pionnière dans la gestion et le contrôle des déchets. Confié à la société américaine «Ecomed de gestion des déchets solides» depuis avril 2004, ce secteur a inauguré en 2015 une première en matière de développement durable. En fait, grâce à l'installation d'une centrale électrique au biogaz, dans le cadre d'un partenariat public-privé tripartite, regroupant la Commune urbaine de Fès, le ministère de l'Intérieur et la société délégataire, la ville s'est dotée de la première centrale bioélectrique au Maroc et en Afrique. Rappelons que ce n'est qu'après plusieurs années de né-

vice-maire PI. En fait, l'amendement de la convention avec le délégataire, adopté par la commune en 2015, et qui avait permis d'exploiter le biogaz pour la production de l'énergie électrique, est aussitôt rejeté par le trésorier provincial. Son prétexte est que la mairie n'a pas respecté la loi de la concurrence et les dispositions légales des appels d'offres. Ainsi, la démarche pour la création et la vente de l'électricité devait faire l'objet d'un appel d'offres international. «C'est une aberration... surtout si l'on sait que la commune est liée au délégataire dans le cadre d'un partenariat qui prévoit aussi la valorisation du biogaz et qui a déjà consenti un important investissement pour la mise en

ment permettant à la société Ecomed de récupérer ses crédits relatifs à la production et vente de l'électricité à la commune. «La station bioélectrique devrait reproduire de l'énergie dans quelques semaines», estime le maire. Réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé tripartite, regroupant la Commune, le département de l'Intérieur et Ecomed, la centrale bioélectrique a nécessité un investissement de 26 millions de DH. Par ailleurs, la ville veut s'associer à la faculté des Sciences de Dhar El Mehraz afin de développer des projets durables. «Nous sommes intéressés par le laboratoire de recherche qui

a mis en place un procédé innovant pour le traitement des lixiviats de la décharge contrôlée de la ville de Fès», indique le maire.

Doté d'une capacité de traitement de 10m3 de lixiviats par jour, le système développé par ledit laboratoire a montré que les lixiviats traités répondent aux normes marocaines en vigueur et pourraient être réutilisés en irrigation...

■ 100 millions de DH d'investissement

La décharge contrôlée de Fès traite quotidiennement quelque 1.000 tonnes de déchets solides. D'un investissement de 100 millions de DH, cette plateforme s'étend sur 110 hectares, avec un risque d'infiltration verticale des déchets liquides vers le sol égal à zéro, et une durée de vie de 30 ans au moins. Ceci étant, pour plus de précautions, le site abrite, en plus des bâtiments d'exploitation, un laboratoire de contrôle (analyse des lixiviats, de l'air ambiant et des biogaz) sans oublier une station météorologique pour tenir compte de la pluviométrie et des conditions climatiques.

Pour rappel, le groupement américano-marocain Edgeboro International et Ecomed de gestion de déchets gère ce projet suite à une convention signée en décembre 2001 avec la commune. Cette convention, d'une durée de 10 ans renouvelable, stipule le traitement d'environ 900 tonnes de déchets solides par jour, ainsi que la récupération et le traitement des biogaz, des lixiviats et du compost. En contrepartie, la commune paye pour ces prestations moins de 50 DH/tonne de déchets. □

Eliminer la pollution organique

TESTÉ au niveau de la décharge publique de Fès, le projet du laboratoire de la faculté des sciences pourrait apporter une solution définitive et adéquate aux problèmes de gestion des lixiviats au niveau des décharges contrôlées au Maroc. Le but étant d'injecter de l'énergie propre dans le réseau d'éclairage public. Outre la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions sanitaires, et l'optimisation économique de la gestion des déchets solides ne sont pas en reste. Pour ses initiateurs, «l'objectif principal du projet est d'éliminer la pollution organique, minérale et microbienne des lixiviats de la décharge contrôlée de la ville de Fès par le traitement de ces effluents à l'échelle pilote, en appliquant un procédé original, afin d'avoir un lixiviat traité qui répond aux normes de rejet en vigueur». Signalons que ce projet s'appuie sur un système de traitement physique par filtration couplé à un système biologique par aération. □

gociations avec l'Intérieur que ce dernier avait accepté l'injection de l'énergie électrique produite par la décharge dans le réseau de la Radeef, sans transiter par les lignes de l'ONEE. «Mais, à peine lancé, le projet est coincé en raison d'une petite formalité», déplore Allal Amraoui, ancien

œuvre d'une centrale bioélectrique dans un cadre partenarial», souligne Amraoui.

■ Un nouvel amendement pour redémarrer la machine

Pour débloquer la situation, El Azami vient de faire valoir un nouvel amende-